



Lycée des Métiers de la Montagne

# **SECTION SPORTIVE** **« RANDONNEE »**

**Année 2017-2018**



# SECTION SPORTIVE "RANDONNÉE"

## Lycée des métiers de la montagne

### Présentation

Créée à la rentrée 2002/2003 la section sportive randonnée s'inscrit dans une dynamique orchestrée par le lycée des métiers de la montagne

### Ses objectifs sont :

1 °) Proposer une culture montagne, promouvoir le milieu montagnard en qualité de terre d'accueil et d'aventures sportives.

2°) Contribuer à la fixation des jeunes dans les vallées par la pluriactivité et répondre à la mission d'insertion.

3°) Susciter, au moyen d'une formation diplômante et adaptée, des vocations d'animateur sportif dans le milieu rural et montagnard.

4°) Proposer aux élèves une option facultative au Baccalauréat Professionnel (Épreuve E8); les points au dessus de 10 sont comptabilisés.

### Recrutement

Dés la classe de 3ème ,2nd professionnelle, et 1ère Bac Professionnel toute option.

La section est en partenariat et habilitée par la FFME (fédération française de l'escalade et de la montagne) comme structure d'enseignement et de formation.

### Organisation

Les élèves scolarisés dans plusieurs classes sont regroupés dans la semaine pour suivre les sorties sur le terrain qui s'effectueront le mercredi après-midi de 12h50 à 18h30, en alternance avec l'UNSS.

En début d'année, après un test d'évaluation physique, un contrat individuel de formation sera établi afin que les élèves déterminent avec l'équipe d'encadrement un contrat sur lequel il pourra s'appuyer tout au long de sa progression.

Cette organisation suppose, de la part de l'élève une motivation et un investissement personnel important et des qualités d'organisation indispensables afin de concilier les sorties sur le terrain et études. **L'engagement vaut pour l'année complète.**

### Participation financière

Une participation financière de 90 € est demandée aux familles pour le fonctionnement de la section sportive pour l'année scolaire **si et seulement si l'élève est admis** après le test de **sélection après sélection physique et entretien** - journée du test : septembre 2017).

## **Matériel de pratique**

Les élèves doivent être équipés d'un matériel adapté à l'activité.

*Matériel conseillé pour la pratique de la randonnée en moyenne montagne*

### **\* Matériel à caractère obligatoire**

- \* Sac à dos de randonnée montagne (d'une contenance de 30 à 40 litres)
- \* Chaussure de randonnée montagne (prendre 1 pointure en plus que la taille habituelle)
- \* 2 Tee-shirt (au moins 1 en tissu respirant, éviter le coton qui retient la sueur pouvoir absorbant trop important)
- 1 pantalon de randonnée en montagne (plus solide que les tissus habituels)
- 1 pull (si possible en laine polaire, il séchera plus vite)
- 1 veste imperméable (évitez le K-way qui est seulement un coupe-vent)
- 1 casquette ou un chapeau
- 1 paire de lunettes de soleil
- 1 poncho
- 1 gourde
- 1 sifflet
- Carte IGN 1/25000<sup>ème</sup> Ossau Vallée d'Aspe n°1547 OT

**Matériel en option que l'on peut amener en randonnée** : appareil photo, jumelle, boussole, carte IGN (Oloron Ste Marie, Laruns), des guêtres,.....